



REPUBLIQUE FRANCAISE  
---  
TERRITOIRE DE BELFORT  
COMMUNE D'ESSERT  
---

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

ARRETE

N° 23.087

**Objet : Arrêté de voirie  
portant permis de  
stationnement –  
Emménagement 54 rue  
de Gaulle.**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- la demande en date du 17 juillet 2023 par laquelle Madame Eva DORIN, demeurant au 1bis rue de Valdoie – 90000 BELFORT, d'autorisation de stationner un camion de déménagement à hauteur du 54 rue du Général de Gaulle afin d'effectuer un emménagement.

**ARRETE :**

**Article 1** : Le mercredi 19 juillet 2023, à partir de 6h00, et pour la totalité de la journée, en raison d'un emménagement à hauteur du 54 rue du Général de Gaulle à Essert, une interdiction de stationner s'appliquera au droit de cette propriété, afin de permettre le stationnement d'un véhicule de déménagement.

**Article 2** : Le pétitionnaire, Madame Eva DORIN, est autorisé à stationner un véhicule de déménagement à hauteur du 54 rue du Général de Gaulle, à charge pour lui de ne pas entraver la circulation routière.

**Article 3** : La signalisation de restriction et de protection est à la charge et sous la responsabilité du pétitionnaire. Une attention particulière sur la signalisation du véhicule devra être prévue en raison de la proximité immédiate avec le carrefour à sens giratoire.

**Article 4** : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires permettant l'accès aux services de secours.

**Article 5** : La présente autorisation est périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage durant la période indiquée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 6** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Pour exécution en ce qui le concerne :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort
- Département / Service des Routes
- Gardes-Champêtres
- Madame Eva DORIN

Pour information :

- Service technique communal

Essert, le 18 juillet 2023

**Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire en charge  
de la voirie**



  
Alain BURGER